



Votre contact en direct

C63/ID446/MC06

Monsieur BRAVO Augustin
18 rue Tour de France
57300 VELOVILLE

Références à rappeler
numéro identifiant 12345

LONGLAVILLE, le 25 janvier 2020

Monsieur Bravo

Objet : **Déclaration fiscale annuelle 2019**

Les allocations, comme les salaires, sont soumises à l'impôt sur le revenu.

Vous devez déclarer le montant indiqué ci-dessous dans la rubrique « allocations de préretraite, chômage » (lignes AP à FP) de votre déclaration de revenus de 2018 :

10202,00

Ce montant correspond aux allocations effectivement payées en 2019

- les allocations de **décembre** payées en janvier sont donc **exclues** du montant à déclarer pour 2018 ;
- si vous étiez allocataire en les allocations de **décembre** payées en janvier sont **incluses** dans ce montant ;
- de même, si vous avez perçu or n **rappe**l d'allocations au titre d'une période antérieure à l'année 2018, ce **rappe**l est inclus dans le montant à déclarer.

Le montant à déclarer correspond aux **allocations nettes** perçues, augmentées de la part non déductible de la contribution sociale généralisée (CSG) et du montant de la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS). Il peut donc dans certains cas être supérieur au montant net des allocations perçues au cours de l'année 2018.

Si au cours de l'année 2018, vous avez été indemnisée successivement par plusieurs Pôle emploi, vous recevrez plusieurs attestations et vous devrez vérifier sur votre déclaration fiscale le cumul des différents montants.

Nous vous prions d'agréer,

, nos salutations distinguées.

Le Directeur de l'agence

POLE EMPLOI GRAND EST

POLE EMPLOI DE LONGWY BP 90124 MAISON FORMATION EMPLOI ESPACE JEAN MONNET 54810 LONGLAVILLE

www.pole-emploi.fr - 3949 Service gratuit + sans appel

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 09H30 A 12H30 ET SUR RÉSERVATION DU LUNDI AU MERCREDI DE 12H30 A 19H30 ET LE VENDREDI DE 12H30 A 15H30.